

<https://ricochets.cc/Violer-Marianne.html>



Violer Marianne

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 6 mars 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

De quoi se mêle Macron ? D'où ressort-il, dans la lettre ou l'esprit de notre Constitution, que le Peuple aurait autorisé son premier valet à modifier le règlement que nous lui avons fixé.



La séparation des pouvoirs, est-elle faite pour les mal-comprenants ? La Constitution n'est nullement l'affaire de l'intendance. Elle appartient au Peuple, et ce n'est qu'avec parcimonie que nous confions la tâche à nos délégués exécutifs de la gérer.

Le référendum n'est pas un moyen que nous avons confié aux exécutants : sa présence dans la loi fondamentale résulte de la rédaction fautive d'un homme seul, Michel Debré, qui entendait favoriser les visées de despote de son maître.

Seul le Peuple peut se convoquer pour trancher d'une question. L'Exécutif ne saurait avoir cette prérogative. Car l'Exécutif vise congénitalement à tromper le Peuple. Les questions qu'il lui pose sont régulièrement celles de l'escroc. Voyez les plébiscites napoléoniens, qui détournèrent la volonté populaire pour justifier le despotisme !

Disons-le nettement. Une constitution légitime ne peut donner à l'Exécutif ni le droit, ni le pouvoir de convoquer un référendum.

Se prêter à cette palinodie, c'est salir la démocratie.

Que ceux qui le feront, connaissant l'imposture, aient au moins en vue la sanction méritée de cet outrepassement : punir l'outrecuidant, déboulonner Macron !